

**ARRETE N° A 79/2023**  
**PORTANT RE-OUVERTURE DE L'ESPACE DU BAGNOL**  
**A COMPTER DU 30 DECEMBRE 2023**

Le Maire de la Commune de ST MICHEL SUR SAVASSE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2 relatif au pouvoir de police du Maire,

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L 571-1 et suivants relatifs au bruit,

Vu le Code de la Santé publique,

Vu le Décret n°2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement,

Vu le Décret n°2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés,

Vu l'arrêté 59/2023 du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant fermeture administrative partielle de l'Espace du Bagnol pour une durée de trois mois,

Considérant les garanties de respect de l'ordre public désormais demandées aux preneurs par le SIVU du Bagnol et la mise en place d'un limiteur de son dans l'enceinte de l'Espace du Bagnol,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'accès à l'Espace du Bagnol, ERP de 4<sup>ème</sup> catégorie de type L, propriété du SIVU du Bagnol, situé sur la commune de Saint Michel sur Savasse, sera à nouveau autorisé à partir du 30 décembre 2023 pour des manifestations privées.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois auprès de M le Maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et à l'Espace du Bagnol.

Ampliation sera transmise à :

- M. le Préfet
- M. le Président du SIVU
- La gendarmerie de Saint Donat

Fait à St Michel sur Savasse le 29 novembre 2023,

Le Maire  
Pierre COLOMB

